



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 juillet 2021

**Date de la convocation** : 19 juillet 2021

**Nombre de délégués**

- en exercice : 32

- présents : 25

votants : 27

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Mauvières, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

**Présents** : Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Thierry BARBIER, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Stéphane CALARD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Michel GUILBERT, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, David MARDHEL, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

**Pouvoirs** : Laurent ALLILAIRE à Christine DEJOIE, Suzanne MARCHAND à Laurent LAROCHE.

**Absents / Excusés** : Jean IMBERT, Paul JEANNEAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Laurent ROULLET, Corinne SOULAS.

**Membres suppléants présents** : Jean-Paul BUGEAUD, Daniel PATRIGEON.

**Absents / Excusés** : Pascal AUFRERE, Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE, Eric VAN RIET.

### **Ordre du jour** :

- ▶▶ Désignation du secrétaire de séance ;
- ▶▶ Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2021 ;
- ▶▶ Approbation du projet de territoire de la CdC Marche Occitane – Val d'Anglin ;
- ▶▶ Choix de l'architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction de bâtiments sur la Zone Artisanale de Saint-Benoît-du-Sault ;
- ▶▶ Validation des dossiers d'aide à l'investissement immobilier dans le cadre d'activités économiques ;
- ▶▶ Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ;
- ▶▶ Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Fédération des Organisations Laïques de l'Indre (F.O.L. 36) ;
- ▶▶ Modification de la délibération n° 2021-03-30.06 portant sur une maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment communautaire ;
- ▶▶ Modification de la délibération n° 2021-03-30.12 portant création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la Loi ;
- ▶▶ Questions et informations diverses.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur David MARDHEL, nouveau délégué de la commune de Mauvières, qui remplace Monsieur Aurélien POINT.

▶▶ **Secrétaire de séance** : Alain NEVIÈRE avec le renfort de Nathalie LAURENCIER.

Voté à l'unanimité.

### ► – **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2021**

Le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2021 à Chaillac est approuvé à l'**unanimité**.

Marie-Laure FRISCH demande que les PV ne soient envoyés qu'après leur validation par le conseil communautaire suivant la séance.

### ► **Approbation du projet de territoire de la CdC Marche Occitane – Val d'Anglin**

Le document de synthèse très complet présentant la démarche de travail retenue diffusé aux délégués est résumé et commenté par le Président. Il reprend les différentes étapes conduites par le COPIL : objectifs stratégiques et objectifs opérationnels, les ambitions, les financements, les actions identifiées... pour aboutir aux points validés lors du séminaire du 25 juin. La hiérarchisation établie débouche sur une planification et 3 niveaux de priorités : 2021-2022, le reste du mandat, le mandat suivant.

Hubert JOUOT souligne le caractère très structuré du travail effectué mais regrette le manque de prise en compte de l'impact du numérique. Il s'interroge sur le futur positionnement des communes hors PNR Brenne dans la perspective du renouvellement de la charte du Parc. En outre, il regrette le développement qu'il juge insuffisant du domaine de la santé et du volet social. Et bien sûr il reste à travailler sur le financement du projet. Il a d'ailleurs l'impression que le projet du Prieuré paraît déjà très limité.

Mathieu MOREAUX répond qu'il s'agit dans un premier temps d'une démarche de réflexion sur les idées et les projets sans se freiner sur les perspectives de financement. Des arbitrages au sein de la CDC seront nécessaires et le document sera amené à évoluer. Pour le Prieuré ce sera le rôle du chargé de mission patrimoine d'accompagner l'association et d'ouvrir des perspectives d'avancées.

Michel GUILBERT estime le document très riche et ambitieux. Concernant la mobilité douce il se demande comment diminuer l'usage de la voiture individuelle. Le volet associatif lui paraît un peu « court » et il suggère d'affirmer plus la volonté de partenariat collectivités/associations. Ce sera à approfondir au sein des commissions.

Pour Mathieu MOREAUX il conviendra de définir un règlement pour répondre aux différentes sollicitations en indiquant des dates butoirs de dépôt des dossiers afin de faciliter la gestion des enveloppes établies.

Marie-Laure FRISCH remarque que le document ne parle pas d'objectif 0 phyto et surtout des expériences réussies dans certaines communes sur ce sujet.

Le Président propose de se positionner sur le document fourni et de faire un point après les réunions des différentes commissions d'ici quelques mois pour établir un éventuel avenant. Pourquoi pas interroger la population, thème par thème sur les besoins ressentis ?

Marie-Laure FRISCH pense qu'il faut faire un point, commune par commune, de l'existant et des besoins. Ce pourrait être une des missions du conseiller numérique que l'Etat s'engage à financer pour 18 mois

Laurent LAROCHE précise que la charte du PNR devra être signée fin 2025. La réflexion sur l'évolution de son périmètre sera ouverte aux 10 communes actuellement hors Parc, voire à d'autres en vallée de la Creuse...

Voté à l'**unanimité**.

Le Président tient à remercier les membres du Bureau de la CDC ainsi que l'ensemble des participants à la journée de travail en commun.

### ► **Choix de l'architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction de bâtiments sur la Zone Artisanale de Saint-Benoît-du-Sault**

3 réponses ont été reçues et sont très proches. La commission d'appel d'offres a retenu la solution de 2 bâtiments de 400m<sup>2</sup> chacun, moins onéreuse, les références sur Argenton et la prise en compte des préoccupations environnementales figurant au projet de territoire d'EM Ingénierie. La CDC désigne Gilles TOUZET et Paul JEANNEAU pour accompagner l'entreprise retenue. Début de la mission septembre 2021 pour une livraison fin 2022.

Voté à l'**unanimité**.

► **Validation des dossiers d'aide à l'investissement immobilier dans le cadre d'activités économiques**

Laurent LAROCHE explique qu'après son report suite aux intempéries à Bélâbre la réunion économique s'est tenue le 22 juillet 2021 pour étudier les 3 dossiers présentés au fond créé par la CDC.

Ceux-ci ont été suivis par Dev'Up qui a aidé à leur montage, l'aide régionale venant dans un deuxième temps abonder le financement communautaire. Ceci se fait en application de la convention établie en 2020 par la CDC pour aider les entreprises hors Z.A. Il propose de voter dossier par dossier.

- Extension du garage Jaroussat à Saint-Gilles : Spike GROEN souligne le fait que les travaux de réfection des ponts d'Abloux vont pénaliser l'accès au garage pendant 3 mois. 9 700 € voté à **l'unanimité**.
- Coopérative Agricole des Producteurs Caprins Centre Sud Nord Limousin à Mouhet : construction de bâtiments et mises aux normes. 8 190 € voté à **l'unanimité**.
- GEODE Coopérative à Roussines : création et extension de bâtiments pour la sélection de béliers. 43 500 € voté à **l'unanimité**.

► **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**

Cette procédure conduit à la fusion des dispositifs financiers existants en un seul. L'Etat en tant que demandeur pourra financer le bureau d'études chargé de rédiger le document qui devra intégrer le projet de territoire et les projets communaux.

Voté à **l'unanimité**.

► **Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la Fédération des Organisations Laïques de l'Indre (F.O.L. 36)**

Il s'agit simplement de renouveler la convention annuelle de partenariat.

Voté à **l'unanimité**.

► **Modification de la délibération n° 2021-03-30.06 portant sur une maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment communautaire**

La modification vise à ouvrir la réflexion à une possibilité de rénovation en plus de la construction.

Voté à **l'unanimité**.

► **Modification de la délibération n° 2021-03-30.12 portant création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la Loi**

En vue de procéder au recrutement d'un Directeur des services de la CDC la commission emploi a reçu plusieurs candidats. Sa préférence va à un cadre de la Direction des Territoires très au fait des dispositifs de financement qui sera rapidement opérationnel (intégration prévue au 1<sup>er</sup> septembre), mais il a un statut d'Ingénieur et non d'Attaché ce qui amène à modifier le cadre d'emploi du poste.

Voté à **l'unanimité**.

► **Questions et informations diverses**

Marie-Laure FRISCH fait un point sur l'avancement du PLUI. Dans la phase diagnostic le travail demandé par le bureau d'études s'effectue via une plateforme collaborative. Une relance des communes s'impose auprès des mairies pour la collecte des réponses au questionnaire agricole.

Michel GUILBERT déplore que les contraintes sanitaires aient conduit à reporter en 2022 le festival de cinéma alors que celui-ci était bien parti.

Alain OVAN s'interroge sur le devenir des financements accordés pour des projets annulés par les associations pour cas de force majeure.

Mathieu MOREAUX pense qu'il faut les décaler dans le temps mais d'éviter de les transformer en de simples aides à la trésorerie.

Puis il présente Vincent LAUNEY, recruté sur le poste de chargé de mission patrimoine. Installé tout récemment il dispose d'une ligne directe : 02 77 64 54 89.

Alain NEVIERE expose les différents supports (panneaux-plans, plaques sur les bâtiments remarquables, jalons de balisage et dépliant guide) du parcours historique de Saint-Benoît-du-Sault dont il a assuré création et réalisation. Dans la perspective d'une inauguration lors des journées du patrimoine en septembre la mairie devra s'assurer de l'accord des propriétaires concernés par les implantations de signalétique.

Le Président remercie chaleureusement M. COTIER, la commune de Mauvières pour son accueil et la participation à l'organisation du dîner et les services de la CDC pour leur aide.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h40.

La date et le lieu du **prochain Conseil Communautaire** seront précisées ultérieurement

Le Président, Mathieu MOREAUX

